



Allianz Professionnels de l'Auto

Une protection 100% adaptée
à votre profession.

allianz.fr/Pro

Assurance
multirisque
professionnelle

Allianz 



Allianz Professionnels de l'Auto, la protection innovante et globale

Une protection complète⁽¹⁾

Pour vous, Allianz multiplie les garanties mais pas les contrats : avec Allianz Professionnels de l'Auto, vous regroupez sous un seul et même contrat toutes les garanties essentielles au bon exercice de votre profession. Un seul contrat, c'est une seule cotisation. C'est plus simple... et surtout plus économique !

Des garanties innovantes

Allianz Professionnels de l'Auto est le contrat destiné aux garagistes qui ne veulent rien laisser au hasard. Proche de vos attentes, Allianz vous propose en effet des garanties innovantes complétées par une protection juridique et des services d'assistance performants.

Une gestion simplifiée

Une fois votre contrat souscrit, vous allez pouvoir vous consacrer pleinement à vos activités l'esprit serein. Avec Allianz, finies les désignations de véhicules longues et fastidieuses ! Désormais, tous les véhicules qui entrent et sortent de votre garage sont couverts. C'est clair, net et sans surprise. Comme toutes nos garanties !

(1) Selon les conditions, limites et clauses du contrat.



Vraiment proche de vos préoccupations, aujourd'hui comme demain

Une protection complète en un seul contrat ⁽¹⁾

- **L'assurance des véhicules**

Une protection particulièrement étendue puisque l'ensemble des véhicules bénéficie d'une garantie en cas de dommages en tous lieux (dans vos locaux, en dehors, en circulation), que les véhicules appartiennent à votre entreprise ou qu'ils vous soient confiés.

Et les aménagements, équipements et objets transportés sont aussi couverts !

- **La garantie Responsabilité Civile de votre entreprise**

Cette garantie vous protège des dommages causés à des tiers dans l'exercice de votre profession. Elle figure parmi les meilleures garanties du marché : tout ce qui n'est pas exclu est en effet garanti par votre contrat, jusqu'à la couverture du risque accidentel de pollution.

Pour tenir compte des risques dans vos ateliers, la garantie Faute inexcusable envers vos salariés peut monter jusque 5 000 000 €.

- **L'assurance de vos biens professionnels**

Vous disposez d'une garantie complète couvrant vos biens immobiliers et mobiliers : garage, remise, enseigne, aménagements extérieurs, sans oublier votre matériel informatique ou électronique.

- **La protection financière de votre activité**

Pour plus de sécurité, vous pouvez souscrire une protection financière en cas de perte d'exploitation ou de perte de la valeur de vente de votre fonds de commerce.

Cette garantie vous permet de reprendre votre activité dans les meilleurs délais après un sinistre.

Des garanties innovantes

- **Dans l'exercice de votre profession**

Votre profession évolue, notre protection aussi : Allianz Professionnels de l'Auto vous donne accès à des garanties qui tiennent pleinement compte des spécificités de votre activité. Sont ainsi couverts :

- Votre matériel électronique (valise diagnostic par exemple) de même que l'ensemble de votre outillage professionnel.
- Vos camions « atelier » et ce qu'ils transportent.
- La dépréciation survenant sur un véhicule neuf non encore livré.
- Les dommages aux véhicules de plus de 3,5 tonnes occasionnés par la rupture d'arrimage d'un objet transporté.
- Les aménagements extérieurs.

A vous de comparer : peu de contrats vous offrent actuellement autant de garanties !

- **À titre personnel**

Allianz vous permet d'intégrer la couverture du véhicule de votre conjoint dans votre contrat professionnel, aux mêmes conditions que les véhicules de votre entreprise.



Une assistance 24h/24 avec Mondial Assistance

En option au contrat, cette assistance apporte immédiatement une aide :

- Aux véhicules : tout est prévu, du remorquage au dépannage de vos véhicules !
- Aux personnes : une garantie rapatriement sanitaire.
- A l'entreprise : vous bénéficiez par exemple d'un service de gardiennage de vos locaux pendant 48 h en cas de sinistre. Des prestations de services dédiées au chef d'entreprise vous sont également proposées, telles que par exemple un service « Allô info juridique et fiscale » ou une mise en relation avec des prestataires type plombiers, électriciens, chauffagistes...

Une précieuse protection juridique

Pour votre tranquillité d'esprit, souscrivez à cette option et bénéficiez d'une quadruple protection⁽¹⁾ :

- **Civile** : parce que vos garanties de Responsabilité Civile ne couvrent pas tous les domaines de votre activité professionnelle, la protection juridique vous permet de pouvoir être défendu quoi qu'il arrive.
- **Pénale** : votre défense est organisée devant les tribunaux répressifs si vous êtes poursuivi pour des faits relevant de votre activité.
- **Sociale** : vous êtes en litige avec l'un de vos salariés ? Vous serez défendu devant le Conseil des Prud'hommes.

- **Commerciale** : les experts de la Protection Juridique sont là pour défendre vos intérêts en cas de litige avec un fournisseur, un client, un concurrent déloyal..., nous défendons vos intérêts.

La force du Groupe Allianz à vos côtés

Proche de vous comme de vos attentes, votre interlocuteur Allianz vous apporte informations et conseils pratiques dans les domaines aussi essentiels que :

- L'assurance de vos biens et de votre responsabilité personnelle et professionnelle.
- L'assurance des personnes : épargne, retraite, prévoyance, santé et crédit.

Sur simple demande, il est à même d'analyser avec vous les risques spécifiques de votre activité, les moyens de prévention adéquats et les solutions d'assurance les plus adaptées à mettre en place.

Votre interlocuteur Allianz vous accompagne dans le développement de vos projets.

N'hésitez pas : contactez-le !

Adaptée à vos exigences professionnelles !

On me vole ma valise diagnostic. Suis-je couvert par mon assurance ?

Mon garage accueille tous les jours de nouveaux véhicules. Dois-je à chaque fois les déclarer ?

Un incendie endommage mon atelier. Ai-je droit à une compensation financière ?

L'un de mes employés m'assigne aux Prud'hommes. Qui peut me défendre ?

Quand on est pro, on n'est jamais assez protégé !



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.
542 110 291 RCS Paris.

Protexia France

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 1 895 248 euros.
Siège social : Tour Neptune - 20, place de Seine
La Défense 1 - 92400 Courbevoie.
382 276 624 RCS Nanterre.

www.allianz.fr



Mondial Assistance France

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros.
490 381 753 RCS Paris.
Siège social : 54, rue de Londres - 75008 Paris.
Société de courtage en assurances. Inscription ORIAS 07 026 669.

www.mondial-assistance.fr

